



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 9 OCTOBRE
2008

ORDRE DU JOUR
- ANALYSE SOMMAIRE

*D.G.S. - Secrétariat Général
BC*

I. PREAMBULE

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 Juillet 2008

Rapporteur : M. le Maire

II. AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Administration Générale

1) Désignation du Secrétaire de Séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé à la désignation d'un membre du Conseil Municipal pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Rapporteur : M. le Maire

2) Compte-rendu des décisions prises en application de la D.C.M. N°9 du 9 Avril 2008 portant délégation de pouvoirs

Monsieur le Maire rendra compte des décisions qu'il aura été amené à prendre en application de la Délibération N°9 du Conseil Municipal du 9 Avril 2008 portant délégation de pouvoirs.

Rapporteur : M. le Maire

3) Désignation d'un Conseiller Municipal en charge des questions de Défense.

Suite au renouvellement des Conseils Municipaux intervenu au mois de mars 2008, il sera proposé à l'assemblée délibérante de désigner parmi ses membres un « Correspondant Défense » qui aura pour vocation de devenir l'interlocuteur privilégié de la Commune en ce domaine.

Rapporteur : M. le Maire

Affaires Culturelles

4) Inventaire électronique des objets mobiliers des églises - demande de subvention auprès de l'Etat

Disposant d'un patrimoine mobilier important, la Ville de Saint-Omer prévoit la réalisation en 2008, 2009 et 2010, par une entreprise spécialisée, d'un inventaire électronique de l'ensemble des objets mobiliers des églises de la commune, en partenariat avec le Service Régional de l'Inventaire du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais et le Conseil Général du Pas-de-Calais. Par l'intermédiaire du Pays de Saint-Omer, ce projet est susceptible d'être subventionné par l'Etat sur les crédits du Fonds National à l'Aménagement du Territoire. Il est également inscrit dans le contrat territorial avec le Conseil Général. Il sera alors demandé au Conseil Municipal d'autoriser la sollicitation des services de l'Etat pour l'attribution de la somme de 6 500 € et des services du Conseil Général pour celle de 3 250 € dans le cadre de l'exercice budgétaire 2008.

Rapporteur : M. Th. TRIBALAT

Marchés Publics

5) Dématérialisation des Marchés Publics - Adhésion au groupement de commandes de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer - signature de la convention

Le Code des Marchés Publics institué par le décret n° 2006-975 en date du 1^{er} Août 2006, et plus particulièrement son article 8 encadre les dispositions réglementaires du groupement de commandes. Une convention vise à définir les conditions de fonctionnement d'un marché de prestations de services conclu pour la mise en œuvre d'une solution de dématérialisation des procédures de marchés publics. La Communauté d'Agglomération de Saint-Omer se proposant d'être le coordonnateur de ce groupement de commandes et la Ville de Saint-Omer ayant fait part de son intérêt pour cette procédure, le Conseil Municipal est amené à confirmer son adhésion à ce groupement et à approuver la convention constitutive correspondante en autorisant Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Rapporteur : M. F. DOYER

6) Assurances communales - biens communaux, responsabilité civile et flotte automobile - mise en appel d'offres des contrats

Les contrats d'assurance Biens Communaux, Responsabilité Civile et Flotte Automobile arrivant à échéance le 31 décembre 2008, l'avis du Conseil du Municipal est sollicité sur le lancement d'une procédure adaptée de marché public en 3 lots séparés.

Rapporteur : M. F. DOYER

7) Espace Sportif de Gaulle - création d'un terrain de football en gazon synthétique - bilan financier et approbation du D.G.D.

Par marché signé le 04 juin 2008, la Ville de Saint-Omer a confié à l'Entreprise PLAETEVOET de 59 - COUDEKERQUE BRANCHE un marché en lot unique pour la création d'un terrain de football en gazon synthétique pour un montant de 614 788.67 € TTC à l'espace sportif de Gaulle. Le Décompte général et définitif fait apparaître des travaux supplémentaires pour un montant de 26 000 € TTC. A ce jour, des négociations sont en cours pour évaluer les travaux en moins, qui viendront en déduction des 26 000 € TTC. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit décompte.

Rapporteur : M. F. DOYER

8) Procédure d'accords cadres concernant les fourniture et livraison de combustibles, de carburants et matériels de location - année 2008

Depuis l'intervention du décret n° 2006-975 du 1er août 2006 modifiant le code des marchés publics, les collectivités peuvent sous certaines conditions faire appel à une nouvelle procédure de mise en concurrence dénommée "accords cadre". Elle consiste, pour une prestation donnée, à choisir sur une période donnée, et après mise en concurrence préalable, une liste de fournisseurs ; la collectivité s'engage à la consulter systématiquement, au gré de ses besoins, sous forme de remise de prix. C'est pourquoi la Ville de Saint-Omer a conclu pour les années 2007 et 2008 des accords cadre pour la fourniture de combustible et de carburant ainsi que pour la location de matériels de location. Les deux contrats arrivent à échéance le 31 décembre 2008. La présente délibération a pour objet d'arrêter une liste de fournisseurs pour les 2 années à venir.

Rapporteur : M. F. DOYER

9) Indemnisation de préjudices subis par des tiers

Il sera demandé au Conseil Municipal d'accepter le principe du règlement total de sinistres, pour lequel la Ville de SAINT-OMER devient son propre assureur et d'imputer les dépenses en résultant au Budget Communal.

- VILLE/Madame JEROME 152.45 €

"panneau de signalisation tombé sur un stand de foire"

- VILLE/M. BARBIER Luc 163.37 €

"remboursement d'un pneu abîmé sur une plaque d'égoût, Boulevard Vauban"

- VILLE/AXA 152.45 €

"lors d'un stage d'été à l'école des Beaux Arts, pendant la récréation, des enfants avaient jeté des cailloux sur un véhicule".

Rapporteur : M. F. DOYER

Environnement

10) Opération « Oxygène 62 » - régularisation des demandes de subventions au titre des années 2006, 2007 et 2008

Afin de pouvoir prononcer la complétude de nos trois dernières demandes de subvention annuelles, les Services du Conseil Général, souhaitent que l'indication "en assurer le parfait entretien" pourtant indiquée dans le corps de nos DCM, soit également reprise dans la partie « ceci-exposé ».

Rapporteur : Mme A. DUCASSE

Foncier - Urbanisme

11) Occupation du Domaine Public Fluvial - signature d'une convention avec les Voies Navigables de France pour la mise en superposition d'affectations du Quai du Commerce

Afin de pouvoir disposer de l'espace constitué par l'ancien Quai du Commerce dépendant du Domaine Public Fluvial, en vue notamment de réorganiser le stationnement dans le cadre de la revalorisation du secteur du Bas de la Ville et de la Gare, la Ville se propose de signer avec l'Etat et l'établissement public à caractère industriel et commercial Voies Navigables de France, une convention de superposition d'affectations l'autorisant à exploiter et à entretenir le quai aux fins précitées.

Rapporteur : M. A. GERARD

12) Restructuration du site de la Rue Dalemagne et de l'Enclos Saint-Bertin - rétrocession à la Ville par les sociétés Immobilière de l'Artois et Escaut-Habitat des emprises espaces verts et mail piétonnier - délibération n° 21 du 20 Décembre 2004 - substitution du vendeur

Par délibération du 20 décembre 2004, le Conseil Municipal a accepté la vente à la Ville, pour l'euro symbolique, d'emprises en nature d'espaces verts et mail piétonnier, issues de la construction des deux résidences et destinées à être incorporées au domaine public communal. La SIA a rétrocédé ses emprises après achèvement de son programme locatif. Escaut-Habitat ayant commercialisé ses logements en accession, la rétrocession à intervenir doit être effectuée par la copropriété en lieu et place de l'aménageur. Il sera demandé aux élus de bien vouloir entériner la substitution du vendeur dans le cadre de cette cession dans les conditions initialement prévues.

Rapporteur : M. A. GERARD

13) Installation de panneaux d'informations électroniques - Demande de subvention dans le cadre du Contrat de Site

Dans le contrat de site signé le 15 décembre 2005 au titre du soutien au bassin d'emploi de Saint-Omer figure un certain nombre de mesures consacrées au développement de l'activité touristique. C'est ainsi qu'y est inscrite la poursuite de la valorisation du patrimoine architectural et de l'organisation urbaine du site historique de Saint-Omer. Le financement de ce programme de développement touristique a intégré une enveloppe de 120 000 € du Ministère du Tourisme. L'avis du Conseil Municipal sera sollicité sur le dépôt d'un dossier visant à solliciter une subvention au taux maximum pour l'implantation de 4 panneaux d'informations électroniques aux entrées de ville, avec pour objectif d'optimiser les retombées économiques liées au tourisme en affirmant un peu plus l'attractivité historique et commerciale de la Ville de Saint-Omer.

Rapporteur : M. le Maire

Police Municipale

14) Création d'un dispositif de vidéosurveillance en centre ville

Suite à une étude menée concernant le projet d'installation d'un dispositif de vidéosurveillance sur une partie du centre-ville commerçant, il sera demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la réalisation de ce projet, l'autorisation administrative ayant été délivrée par la Préfecture après un avis favorable de la Commission Départementale des Systèmes de vidéosurveillance et de solliciter une subvention dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Rapporteur : M. le Maire

Personnel Communal

15) Création d'emplois

Dans le contexte du fonctionnement des services municipaux, il s'avère nécessaire de procéder à des créations d'emplois, augmentation du temps de travail ou diminution. C'est pourquoi, il sera proposé à l'assemblée délibérante la création de deux emplois à temps non complet au grade d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique, un premier pour l'Ecole des Beaux-Arts à 2/20^{ème}, un second pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental à 8/20^{ème}, puis l'augmentation du temps de travail de 3 H 30 pour un adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet, d'une heure pour un Assistant Territorial d'Enseignement Artistique à l'Ecole des Beaux-arts et un au Conservatoire à Rayonnement Départemental. Enfin, il sera procédé à la diminution du temps de travail d'une ½ heure suite à la demande d'un enseignant de l'Ecole des Beaux-Arts exerçant à titre d'une activité accessoire.

Rapporteur : M. F. DOYER

16) Tableau des effectifs du personnel communal - mise à jour

Il sera proposé aux élus de prendre en compte la modification apportée au tableau des effectifs suite à l'adoption de la délibération précédente.

Rapporteur : M. F. DOYER

Finances

17) Budget Supplémentaire de l'exercice 2008 (Budget Principal et Budget Annexe)

Sera présenté et soumis au vote de l'Assemblée Délibérante, le budget supplémentaire de l'Exercice 2008 (budget principal et budget annexe « Salle Multifonctions »).

Rapporteur : M. F. DOYER

18) Tornade à HAUTMONT - secours aux sinistrés

Suite à la tornade qui a frappé les communes d'HAUTMONT, MAUBEUGE, NEUF-MESNIL et BOUSSIERES-SUR-SAMBRE, il sera demandé au Conseil Municipal d'allouer une somme de 3 000 € pour venir en aide aux sinistrés.

Rapporteur : M. le Maire

19) Achat d'un défibrillateur

L'actualité récente ayant démontré l'utilité de disposer d'un défibrillateur sur les lieux fréquentés par le public, il sera demandé au Conseil Municipal d'acquérir un défibrillateur cardiaque et suite à sa proposition, de solliciter auprès de Monsieur le Député de 8^{me} Circonscription du Pas-de-Calais, une subvention de 1 000 €, susceptible d'être accordée sur les crédits de sa réserve parlementaire pour l'année 2009 pour le financement de ce matériel.

Rapporteur : M. le Maire

Le Maire,

B. MAGNIER